Nom commercial:	EUCOPROOF BITUM 2C F - A
Version:	1
Date de révision:	8-10-2020

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identification du produit
EUCOPROOF BITUM 2C F - A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange
Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Produits de construction.

Utilisations déconseillées
Aucune utilisation identifiée.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
EUCOCHEM BV
ESPERANTOLAAN 13/7
B-3300 TIENEN
BELGIUM
Tél.: +32.16.81.11.52
E-Mail: office@eucochem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Le produit est classé comme non dangereux selon Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage
N'est pas applicable.

2.3 Autres risques
Aucune information disponible

SECTION 3: Composition / information sur les composants

Mélanges
Ce mélange ne contient aucune substance à déclaration obligatoire selon les critères de 3.2 de l'Annexe II du Règlement REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures sales et trempés. Si un avis médical est nécessaire, présentez l'emballage, l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité.

Après inhalation

Amenez la personne à l'air frais, gardez-la au chaud, laissez reposer. Assistance médicale requise si la respiration est difficile.

Après contact cutané

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes avec les paupières ouvertes. Si possible, retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer. Consultez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à grande eau puis boire par petites gorgées (uniquement si la personne est consciente). Du charbon actif en suspension dans de l'eau ou de la vaseline à des fins médicinales peut être administré. Obtenez de l'assistance médicale immédiatement.

Auto-protection du secouriste

Secouristes: Pensez à votre auto-protection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures pour sécurité incendie

5.1 Agents extincteurs

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), poudre d'extinction, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ininflammable. Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. La fumée du feu peut contenir des substances du matériau d'origine ou d'autres composés toxiques et/ou irritants non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, une protection respiratoire avec une alimentation en air indépendante et une combinaison de protection chimique bien ajustée sont nécessaires.

Information additionnelle

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières.

SECTION 6: Mesures en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures applicables en cas d'urgences

Services d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Portez un équipement de protection individuelle.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les plans d'eau, les eaux usées ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorbez avec des matériaux absorbants ou organiques ou du sable. Laver abondamment à l'eau. Traitez le matériau comme décrit dans la section Élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations sur une manipulation sans danger : voir section 7.
Informations sur les équipements de protection individuelle : voir section 8.
Informations sur l'élimination : voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Ne pas inhaler les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.

Mesures de protection contre les incendies et les explosions

Pas de mesures nécessaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les conteneurs

Assurer une ventilation adéquate.

Conseils sur le stockage commun

Tenir à l'écart de la nourriture.

Classe de stockage

12 (liquides non inflammables)

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Gardez le contenant fermé. Conserver à des températures supérieures à +5°C.

7.3 Utilisation finales spécifiques

Aucune information disponible

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

Aucune indication des valeurs limites d'exposition professionnelle selon la Directive 2006/121/CE n'est nécessaire.

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de contrôle technique approprié

Aucune mesure de protection thermique technique particulière n'est requise.

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Enlevez immédiatement les vêtements sales et trempés. Établir et observer un plan de protection de la peau! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et en fin de travail, prendre une douche si nécessaire; Ne pas manger, boire, fumer ou renifler au travail.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection selon EN 166.

Protection de la peau

Portez des vêtements de protection appropriés pendant le travail.

Protection des mains

Gants de protection selon EN 374. Caoutchouc nitrile (NBR). Temps de pénétration (temps d'exposition maximal): >480 min. Les informations fournies par le fabricant des gants de protection sur la perméabilité et les temps de pénétrations doivent être respectées.

Protection respiratoire

Pour une distribution fine/pulvérisation/brumisation: Demi-masque filtrant (EN149).

Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune information disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	pâteux
Couleur:	noir
Odeur:	Caractéristique
Valeur pH:	9 - 11
Densité relative:	1,2 g/cm³ à 23 °C
Solubilité:	miscible
Viscosité, dynamique:	250.000 mPa.s à 23 °C

9.2 Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun danger particulier à mentionner.

10.2 Stabilité chimique

Aucun danger particulier à mentionner.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucun danger particulier à mentionner.

10.4 Conditions à éviter

Aucun danger particulier à mentionner.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun danger particulier à mentionner.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun danger particulier à mentionner.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible

SECTION 12: Informations environnementales

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

En raison des infos disponibles sur l'élimination / dégradabilité et la bioaccumulation, un endommagement à long terme de l'environnement est peu probable.

12.4 Mobilité sur le terrain

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets environnementaux

Pas de données disponibles.

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre le réseau d'égouts.

SECTION 13: Informations sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination en tenant compte de toutes les lois, ordonnances et statuts internationaux, nationaux et locaux applicables. Pour l'élimination au sein de l'UE, le code de déchet applicable selon le catalogue européen des déchets (CED) doit être utilisé. Les emballages non contaminés et entièrement vides peuvent être recyclés. Traitez les emballages contaminés comme la substance.

SECTION 14: Information sur le transport

14.1 Transport routier (ADR(RID))

Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.2 Transport fluvial (ADN)

Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.3 Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon ces règlements de transport.

14.4 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Non dangereux selon ces règlements de transport.

SECTION 15: Législation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe de danger pour l'eau

1 - légèrement dangereux pour l'eau (classification selon AwSV, Annexe 1 n°5))

15.2 Évaluation de sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Information additionnelle

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à fournir des lignes directrices pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé ou traité avec d'autres matériaux, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi obtenu, sauf indication contraire. Les informations sont basées sur notre niveau actuel de connaissances, mais ne représentent aucune assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Il est de la responsabilité du destinataire de nos produits d'observer les lois et réglementations en vigueur.